

LEMAIRE Amandine
32, rue d'en Bas
80135 Millencourt en Ponthieu
lemairecsd.cgt80@gmail.com

Amiens, le 16 février 2026

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1^{er} mars 2026 au 31 mars 2026 inclus, couvrant l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et les salariés-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social)

Monsieur le préfet,

Outre les revendications nationales concernant le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate à hauteur de 6€, l'abrogation de la loi sur les retraites, l'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique, l'abandon de la diminution de la prise en charge de 100% à 90% de la rémunération versée aux agent-es public-ques quand elles ou ils sont malades, ..., et afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs revendications, et si elles ou ils décident d'inscrire le processus dans la durée, la CGT de la Somme dépose un préavis de grève de 0h00 à 24h00 pour l'ensemble des agent-es des collectivités pour les journées suivantes :

Le 1^{er} mars 2026, le 2 mars 2026, le 3 mars 2026, le 4 mars 2026, le 5 mars 2026, le 6 mars 2026, le 7 mars 2026, le 8 mars 2026, le 9 mars 2026, le 10 mars 2026, le 11 mars 2026, le 12 mars 2026, le 14 mars 2026, le 15 mars 2026, le 16 mars 2026, le 17 mars 2026, le 18 mars 2026, le 19 mars 2026, le 20 mars 2026, le 21 mars 2026, le 22 mars 2026, le 23 mars 2026, le 24 mars 2026, le 25 mars 2026, le 26 mars 2026, le 27 mars 2026, le 28 mars 2026, le 29 mars 2026, le 30 mars 2026 et le 31 mars 2026

- Des moyens humains à la hauteur d'un service public de qualité, par des créations de poste et la titularisation des agent.es contractuel-les.
- Le rejet de toutes formes d'individualisation des traitements et des carrières « au mérite » pour la promotion d'une Fonction publique territoriale de carrière sous statut.
- La reconnaissance que la fonction publique territoriale est une richesse pour tous les Samariens, et non une ligne budgétaire.
- Arrêt des dégradations des conditions de travail.
- L'arrêt de toutes formes de répressions syndicales.
- La défense d'un service public de proximité et de qualité.
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Le maintien, l'amélioration, le renforcement de l'ensemble de nos services publics.

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels. Ce préavis est susceptible d'être reconduit pour le mois d'avril 2026 afin de laisser la liberté aux agent-es de montrer leur mécontentement par n'importe quelle mobilisation que ce soit.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assurée Madame, Monsieur, de notre haute considération

Pour la C.S.D.
La coordinatrice



Lemaire Amandine